**Le code de la route : quelle pédagogie ? Quelle répression ?**

Adepte au quotidien et toute l’année des déplacements en vélo, j’ai le temps d’observer et de réfléchir au code de la route qui régit les déplacements sur route en France.

D’une manière assez générale, il n’est pas vraiment respecté, ni sur les vitesses maximales, ni sur le stationnement, ni sur le respect des feux tricolores, ni sur la cohabitation des divers modes de déplacement sur le domaine public (poids lourds, véhicules automobiles légers, vélos, piétons…).

Certes les cyclistes ne sont pas toujours exemplaires, mais la loi du nombre les portera certainement à terme à mieux respecter le code et ses dispositions, d’autant plus que la coordination des feux en séquence de déplacement leur sera un peu plus favorable (cf le grand boulevard Lille vers Roubaix et Tourcoing).

Je ne devrais pas enchaîner en disant « par contre », mais j’y suis quasiment obligé.

Car nombre d’automobilistes ne respectent pas les limitations de vitesse, il suffit de se poster à côté d’un radar pédagogique pour le constater de manière permanente, et par exemple les zones 30 ne sont pas comprises. Quant au stationnement, quand les villes n’ont pas de politique active de sa surveillance, on est dans une assez grande anarchie.

Mais on observe quand même sur la partie de Lille concernée par son nouveau plan de déplacement de très sérieux progrès. Les limitations de vitesse y semblent mieux respectées, le stationnement est régulé et organisé.

Comme quoi, un peu de courage de la part des municipalités obtient d’assez bons résultats.

À quand un challenge objectif entre les villes de la Métropole pour provoquer une saine émulation entre elles et améliorer le vivre ensemble sur l’espace public ?

François LOISEAU